

[À propos de nous](#)[Carrières](#)[Annonces classées](#)[Nous joindre](#)

Suivez-nous
sur Facebook 

[Vos services](#)[Votre organisation](#)[Votre syndicat local](#)[Votre production](#)[Vos outils](#)[Vos publications](#)

Tempête automnale: Avez-vous eu des dégâts?

2019-11-15



Avec des vents allant jusqu'à 100 km/h, la tempête automnale qui a frappé le sud du Québec a causé beaucoup de dommages dans la forêt de Beauce-Etchemins. Des dizaines de propriétaires de boisés ont rapporté des chablis d'envergures variables.

Le président de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), M. Éric Cliche, invitait les propriétaires touchés avant tout à la prudence : « Travailler à la scie à chaîne dans un tel enchevêtrement est extrêmement dangereux. Il faut connaître les techniques sécuritaires de tronçonnage et redoubler de prudence. Il n'y a aucune urgence à récupérer ce bois. Le bois déraciné se conservera jusqu'au printemps prochain », rappelait-il.

Aide financière

Les propriétaires possédant un plan d'aménagement forestier et ayant des surfaces avec plus de 25 % des arbres renversés ou brisés ont droit à une subvention pour la récupération du bois. L'APBB invite ces propriétaires à contacter leur conseiller forestier pour obtenir de l'information. Les agences de mise en valeur collaborent très bien dans les circonstances pour favoriser la récupération de ces bois. Aussi, la Fédération des producteurs forestiers du Québec fera des représentations dans le but de sensibiliser le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à cette situation particulière et tenter d'obtenir des aides additionnelles pour la récupération et le reboisement des forêts affectées.

Bellechasse et Etchemins : attention au règlement!

Les propriétaires de lots boisés du secteur Bellechasse-Etchemins doivent redoubler de prudence, car les règlements plus contraignants de ce secteur peuvent exiger un permis de coupe pour la récupération de bois versés dans les zones de travaux d'éclaircies récents, les bandes de chemin, les plantations, les bandes de voisins, etc.

L'APBB, les groupements forestiers et autres partenaires de la forêt privée sont très heureux d'apprendre que les maires de la MRC des Etchemins se soient réunis d'urgence cette semaine pour accélérer la révision du règlement d'abattage, entre autres, pour faciliter la récolte des bandes de protection près des chemins. L'APBB considère cependant qu'il faudra aller plus loin : « On ne trouve pas normal de devoir demander un permis à la MRC pour récolter les arbres versés dans une plantation ou une bande de chemin », exprimait M. Cliche.

En effet, les partenaires de la forêt privée demandent, depuis plusieurs années, de modifier le règlement d'abattage pour le rendre plus simple d'application et ainsi éviter des situations d'urgence comme celles vécues le week-end dernier. Les partenaires ont offert leur collaboration à plusieurs reprises, mais la MRC a refusé de créer un comité spécial pour travailler sur le règlement. « Nous offrons à nouveau notre collaboration aux maires en souhaitant que cette fois soit la bonne! La MRC doit faire davantage confiance aux professionnels forestiers de la région », affirme M. Ghislain Bernard, président du groupement forestier de Dorchester, un des partenaires impliqués dans cette démarche avec l'APBB.

[Accueil](#) / [Plan du site](#) / [Nous joindre](#)

2550, 127e Rue, Saint-Georges (Québec)
Téléphone : 418.228.5588
Sans frais : 1.888.938.3872

[Contactez-nous](#)